



## **TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIF POUR DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES A LA RENTREE 2022 !**

### **La coupe est pleine !**

Après les fortes mobilisations de janvier et de février dans les écoles et établissements, pour des moyens supplémentaires et une revalorisation salariale, nous restons sans réponse concrètes du recteur !

### **C'est inadmissible !**

La rentrée 2022 se prépare sans aucune concertation : les DHG ont été transmises aux établissements mais pas aux organisations représentatives des personnels sous prétexte que l'intersyndicale avait voté contre en comité technique ! Les grèves et demandes d'audience des établissements restent lettre morte ! A la procédure en ligne bilatérale entre organisations syndicales et rectorat censée préparer les instances sur les postes de mars, le rectorat n'a apporté que des réponses partielles laissant de côté nombre d'établissements !

### **Ça suffit !**

Dans de nombreux établissements du Sud Seine et Marne, les collègues s'organisent pour se mobiliser et exiger des moyens supplémentaires. Les suppressions de postes à la louche, les baisses drastiques de dotation obligeant à opérer des coupes dans les équipes pédagogiques, le recours quasi systématique aux HSA pour créer les Equivalents Temps-Plein ne sont pas acceptables !

**ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS CE JEUDI 17 ET RETROUVONS-NOUS A 10H DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR EXIGER D'ETRE REÇUS ET QUE SOIENT ENTENDUES ET PRISES EN COMPTE NOS REVENDICATIONS !**

**VENONS AVEC NOS BANDEROLES LISTANT NOS DEMANDES !  
PREPARONS NOS DELEGATIONS POUR UNE AUDIENCE !**

**ENSEMBLE, GAGNONS DES MOYENS HUMAINS ET DES HEURES POUR LA RENTREE 2022, INDISSOCIABLES D'UNE REVALORISATION SALARIALE.**

**RENDEZ-VOUS PRIS A 10H DEVANT LA DIRECTION ACADEMIQUE (20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL A MELUN) POUR EXIGER :**

- **DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES EN HEURES CHIFFREES,**
- **AUCUNE SUPPRESSION DE POSTE ET DES CREATIONS DANS TOUS LES CORPS,**
- **L'AUGMENTATION IMMEDIATE POUR TOUS LES PERSONNELS DE 400 € BRUTS POUR COMPENSER EN PARTIE LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT SUBIE**
- **L'INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION**
- **LA REVALORISATION DE L'ENSEMBLE DES GRILLES INDICIAIRES.**